

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DÉPARTEMENT DE L'AIN**

**VILLE DE TRÉVOUX**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
en exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 27

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT NEUF MARS, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

**PRESENTS** : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Laëtitia BORDELIER, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Aurélien TESSIAUT, Thierry GROSSAT, Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIERE, Kévin GAREL.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Jean-Marc RIGAUDIE à Aurélien TESSIAUT, Nicolas MARCHAND à Philippe BERTHAUD, Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Tiffany RIBEIRO à Nicole DUGELAY, Guy BRULLAND à Michel RAYMOND, Adrien LASSERRE à Kévin GAREL.

**ABSENT(S)** : Myriam CHIKKI, Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2023-29-03-SF N° 026 BUDGET ANNEXE LOISIRS ET TOURISME – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur Jacques CORMORECHE, adjoint aux Finances et aux Ressources Humaines, présente à l'assemblée le projet de Budget primitif 2023 du Budget annexe Loisirs et Tourisme, accompagné de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Il rappelle que le conseil municipal a voté le ROB 2023 lors de sa séance du 1er février 2023.

Il rappelle que la commission des finances s'est réunie le 21 mars 2023 notamment à ce sujet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Après avoir procédé à la lecture du Budget Primitif, chapitre par chapitre, section par section,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 5 oppositions (M. Raymond, G. Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond) P. Charrondièrre, A. Lasserre (qui a donné pouvoir à K. Garel), K. Garel.

- **ADOPTE** le budget primitif du budget annexe Loisirs et Tourisme de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	52 511,38 €	52 511,38 €
Section Fonctionnement	258 861,59 €	258 861,59 €

En mairie, le 29 mars 2023

Affiché le 31 mars 2023

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Marc PÉCHOUX

